

DIPLOME DE DOCTEUR EN MEDECINE DENTAIRE (DMD)	
<b>Durée de la Formation</b>	12 semestres (6 ans)
<b>Condition d'accès</b>	<p>L'accès en première année des études de Médecine Dentaire est ouvert aux titulaires d'un Baccalauréat ou équivalent et satisfaisant les critères d'admission précisés dans les textes réglementaires en vigueur et les pré-requis prévus dans le descriptif de la formation, dans la limite des places disponibles.</p> <p>L'admission se fait par voie de concours selon les modalités arrêtées par le Ministère de l'Enseignement Supérieur.</p>
<b>Organisation de la formation</b>	<p>La formation au Diplôme de Docteur en Médecine Dentaire est organisée comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les semestres S1 à S6, sont réservés à l'enseignement des modules fondamentaux et précliniques. Ils comportent des stages d'initiation à l'exercice de la médecine dentaire.</li> <li>- Les semestres S7 à S10 sont dédiés à l'acquisition des modules cliniques. Ils comportent des stages d'externat cliniques disciplinaires à mi-temps.</li> <li>- Les semestres S11 et S12 sont consacrés aux stages internés pluridisciplinaires d'approfondissement et d'immersion professionnelle à plein temps avec des modules d'enseignement intégrés.</li> </ul> <p>Une thèse est préparée en fin d'études et fait l'objet d'une soutenance.</p>
<b>Passerelles</b>	<p>La formation de Doctorat en Médecine Dentaire prévoit des passerelles avec d'autres filières compatibles afin de permettre à un étudiant, tout en conservant ses acquis, de se réorienter au sein d'un même établissement universitaire ou vers un autre établissement.</p> <p>L'accès aux études de Médecine Dentaire peut se faire également en S3 pour les étudiants issus des filières des sciences de la santé du même régime ou secteur.</p>
<b>Débouchés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuite des études</li> <li>- Marché du travail</li> </ul>